

fit un décret qui défend aux laïques de quitter leurs femmes pour en épouser d'autres, et aux évêques de quitter un moindre siège pour un plus grand.

Concile de Rome, 879, où, Jean VIII, prié par l'empereur Basile et comptant sur la sincérité du repentir et des promesses de Photius, reconnoît ce dernier pour patriarche. Saint Ignace étoit mort, et Photius avoit envoyé à Rome des légats pour solliciter la communion du pape, qui ne l'accorda toutefois, malgré les instances de Basile, qu'à des conditions canoniques; savoir, que Photius se soumettroit en plein concile, y demanderoit pardon, feroit rappeler les exilés etc. *L'indulgence* du pontife a été néanmoins blâmée; mais c'est par ceux qui accusent la cour de Rome d'avoir agi avec hauteur en traitant avec les Grecs : ils ne s'inquiètent pas plus

d'être conséquents, que d'être justes. Conciliabule de Constantinople, 879. Les lettres du pape y furent lues, mais altérées dans tous les endroits peu favorables à Photius, sans que les trois légats gagnés ou intimidés fissent la moindre réclamation. Le schismatique parut, dans toutes les sessions, comme un homme irréprochable, quoique le pape eût expressément exigé qu'il avoueroit ses torts et en demanderoit pardon en plein concile etc. Ce conciliabule, qui condamne le 8.^e concile, en tient la place chez les Grecs et chez tous les schismatiques d'Orient. Les actes de cette assemblée réprouvée n'ont jamais été imprimés en entier, sans doute parce qu'on ne peut compter sur la sincérité de pièces rédigées sous les yeux ou sous l'influence d'un faussaire aussi impudent que Photius.